



probleme de salaire avec mon patron

Par **stephane1212**, le **18/07/2009** à **14:19**

Bonjour,

je viens de recevoir une lettre recommandée de mon patron me disant que le salaire qui m'est versé depuis janvier 2009 n'est pas bon.

En effet mon directeur en décembre a voulu changer ma rémunération. nous sommes tombés d'accord sur un fonctionnement d'un fixe plus gros + une prime au lieu d'un fixe + des commissions.

J'ai simplement renvoyé un mail début janvier en disant que j'acceptais, il m'a donc versé depuis début janvier le nouveau salaire fixe négocié.

Mon patron me dit maintenant début juillet qu'il veut me payer comme c'est noté sur mon contrat car je n'ai pas eu d'avenant et me demande donc de rembourser le trop perçu depuis janvier.

que puis-je dire???

Merci de vos réponses, rapide si possible car j'ai rdv lundi avec ma direction

Par **Cornil**, le **20/07/2009** à **15:27**

Bonjour stephane

Désolé de te répondre aujourd'hui seulement, mais j'ai l'habitude sur ce forum de ne répondre qu'aux messages sans réponse depuis 48h, pour laisser à d'autres répondants bénévoles le temps de se manifester.

A mon avis, le courriel que tu as envoyé est suffisant pour établir l'existence d'un accord entre parties et surtout le tien, car c'est celui-là qui est essentiel, pour changer le mode de rémunération.

Donc ce changement est devenu contractuel, peu important l'inexistence d'un avenant signé en bonne et due forme.

Et dans ces conditions la démarche de l'employeur pour revenir au mode initial est illégale.

Bon courage et bonne chance.

Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les

forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)